

Sur lesoir.be

Entretiens, débats en ligne : l'actualité vit sur le site du « Soir ». En voici des moments forts. Et si vous avez le temps, allez sur lesoir.be/debats

« Réaménager le centre de Bruxelles : une bouffée d'oxygène »

Le projet de mise en piétonnier des boulevards du centre de Bruxelles entre la Bourse et la place de Brouckère inquiète les commerçants. Touring, l'association de défense des automobilistes, s'oppose au projet au nom de la mobilité dans la capitale de l'Europe. On en parle avec **Patrice Leprince**. Cette idée de réaménager les boulevards du centre en piétonniers n'est pas neuve ?

Non, c'est même un point qui figurait dans l'accord de la majorité à Bruxelles. Mais il est intéressant de connaître la position du nouveau bourgmestre Yvan Mayeur. Il soutient ce projet et veut avancer rapidement vers ce piétonnier qui sera total entre la Bourse et De Brouckère et un semi-piétonnier du côté de la sortie de la gare du Midi.

Cette idée a suscité énormément de commentaires...



Ce n'est pas vraiment étonnant. La mobilité à Bruxelles est un sujet phare. Ici, on est dans un lieu emblématique. On se souvient qu'il y a déjà eu des pique-niques sur ces boulevards du centre en juin 2012 à l'appel du sociologue Philippe Van Parijs. 70 % de Bruxellois qui ont été interrogés se disent favorables.

Un changement serait plutôt bénéfique. Les boulevards sont fort encombrés de voitures. Les lieux ne sont pas vraiment propices à la flânerie pour l'instant.

Les commerçants s'en plaignent. Étonnant ?

A l'époque où l'on a instauré les piétonniers dans le centre de Gand, les commerçants étaient aussi mécontents et aujourd'hui, on n'imagine plus de supprimer ces piétonniers. Un changement radical d'image du centre de Bruxelles pourrait apporter une bouffée d'oxygène. Les commerçants craignent la paralysie à cause des grands chantiers que les aménagements nécessiteraient. C'est un peu le même problème à la Chaussée d'Ixelles.

aujourd'hui

11:02



Les jeunes sont-ils tous formés mais sans emploi ?

On en parle dans le 11h02 avec **Xavier Counasse** et **Catherine Joie**.

la carte blanche

Pr. Joël Billieux (UCL), Pr. Sylvie Blairy (ULg), Pr. Jan De Mol (UCL), Pr. Anne-Marie Etienne (ULg), Pr. honoraire Ovide Fontaine (ULg), Pr. Barbara Gabriel (UCL), Pr. Stéphan Hendrick (UMons), Pr. Charles Kornreich (ULB), Dr. Frank Laroi (ULg), Pr. Philippe Lekeuche (UCL), Pr. Pierre Maurage (UCL), Pr. Pierre Philippot (UCL), Dr. Yves Simon (ULB), Pr. Jacques Van Rillaer (ULB-UCL), Pr. honoraire Michel Ylief (ULg).

L'avenir de la psychothérapie en Belgique est en danger

Une proposition de loi réglementant l'exercice de la psychothérapie sera soumise ce mercredi à la Commission Santé de la Chambre. Des professeurs enseignant la psychothérapie dans les quatre universités belges francophones attirent l'attention sur les dangers potentiels de cette proposition dans sa forme actuelle, pour le citoyen comme pour le praticien.

Actuellement, aucune loi ne réglemente l'exercice de la psychothérapie en Belgique, laissant ainsi se développer toutes sortes de pratiques, dont certaines sont plus que douteuses et constituent un réel danger pour la santé et le bien-être de nos concitoyens. Nous pourrions dès lors nous réjouir que la proposition de loi Muylle et consorts (DOC 3243/001) soit soumise ce 8 janvier à l'examen de la commission « Santé » de la Chambre. Cette proposition porte sur l'exercice de la psychothérapie en la définissant et en fixant les critères de formation au port du titre de psychothérapeute. Cependant, en tant que psychothérapeutes enseignant la psychothérapie dans les universités belges, nous nous inquiétons de plusieurs éléments constitutifs de la proposition dans sa forme actuelle, éléments qui mettent en danger tant le citoyen que l'avenir de la pratique de la psychothérapie dans notre pays.

Cette proposition ouvrirait l'habilitation à l'exercice de la psychothérapie à toute personne disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur, issu d'un domaine très largement défini comme « médico-psychosocial ». Ce diplôme devrait être complété par un enseignement de « notions de base de la psychologie », évalué et délivré par les Hautes Ecoles ou les Universités, donnant accès à une for-



Le suivi d'un patient en psychothérapie ne peut être limité à l'application d'un modèle théorique particulier. © DR

mation délivrée par un institut agréé, privé ou public. Ainsi, moyennant une telle formation, nutritionnistes, sociologues, spécialistes en communication,

Pensons, par exemple, à la prise en charge d'un adolescent suicidaire

etc. pourront être reconnus comme psychothérapeutes. Ces formations n'offrent malheureusement pas les bases (théoriques et pratiques) minimales requises pour poser un diagnostic ou juger de la pertinence, pour un cas donné, d'une intervention psychothérapeutique. Pensons, par exemple, à la prise en charge d'un adolescent suicidaire. En effet, poser de tels actes avec une sécurité optimale requiert une connaissance approfondie des apports scientifiques relatifs aux diverses dimensions du fonctionnement psychologique. La psychothérapie ne peut être limitée à l'application d'un modèle théorique

particulier et de techniques spécifiques de traitement. Confier le citoyen à des mains aussi peu préparées dans le domaine de la psychologie et des relations interpersonnelles le met en danger d'erreurs dans l'indication de traitement dont les dommages sont parfois irréparables et coûteux pour la personne et la santé publique.

L'ouverture de la psychothérapie à un tel éventail de formations de base est aussi en décalage total avec la plupart des pays où la psychothérapie est bien implantée et reconnue dans le système des soins de santé. Dans ces pays, l'exercice de la psychothérapie est réservé aux médecins psychiatres et aux psychologues universitaires disposant, en sus, d'une formation post-graduée spécifique de minimum trois ans. Plusieurs pays (Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, USA...) réclament même un doctorat spécifique pour pouvoir être reconnu comme psychothérapeute. La proposi-

tion actuelle va donc totalement à l'encontre de la tendance observée dans nombre d'autres pays, basée sur un approfondissement de la formation requise pour exercer la psychothérapie, ceci au bénéfice des usagers. Cela constitue le premier dommage relatif à cette proposition de loi.

Le deuxième dommage potentiel est de figer le domaine de la psychothérapie dans quatre courants psychothérapeu-

Plusieurs pays réclament même un doctorat spécifique

tiques (à orientation psychanalytique et psychodynamique, à orientation comportementale et cognitive, à orientation systémique et familiale et à orientation humaniste centrée sur la personne et expérientielle). L'exercice de la psychothérapie devrait ainsi obligatoirement s'inscrire dans un de ces quatre courants. Or, cette partition ne

correspond plus à la réalité de terrain car bon nombre de psychothérapeutes ne s'identifient pas à un courant et s'appuient sur les connaissances issues de la recherche provenant de différents champs de la psychothérapie. Depuis plus de deux décennies, comme constaté par le Conseil supérieur de l'Hygiène (2005 CSH7855), la majeure partie des articles et des études scientifiques en psychothérapie mettent l'accent sur la prise en compte des données scientifiquement validées et de critères généralement acceptés dans la pratique quotidienne ou encore des critères relevant de valeurs personnelles du patient/client. Cette approche, basée sur des données cliniques et empiriques, vise à formuler des hypothèses sur les processus responsables des souffrances, des dysfonctionnements et des troubles et développe des procédures et des interventions contribuant à corriger spécifiquement ces processus ou à modifier leurs effets. Force est de constater que la proposition de loi ne prend pas en compte cette évolution.

Le troisième dommage de cette proposition de loi est d'instituer les représentants des quatre courants précités comme autorité pour valider les pratiques et les formations, les plaçant ainsi dans une position de régulateur de la profession où ils sont à la fois juge et partie. En effet, la plupart des associations et instituts affiliés à ces courants proposent des formations privées dont l'accréditation serait statuée par leurs mêmes représentants. Avec une telle définition des organes de régulation de la psychothérapie, on peut légitimement douter que toute autre approche, aussi solidement fondée aux plans scientifique et académique soit-

elle, puisse obtenir une reconnaissance légale. Ainsi, un groupe en place serait mis en situation de quasi-monopole, avec le pouvoir de décider quelles pratiques et quelles formations peuvent recevoir l'accréditation légale. Dans une société démocratique, il nous semble que la validation des « savoirs » n'est en aucun cas du ressort d'associations professionnelles ou d'instituts privés. N'est-ce pas le rôle spécifique des Universités ou des Académies royales qui disposent des moyens nécessaires et de l'indispensable indépendance pour mener à bien une telle mission ?

En conclusion, nous dénonçons avec force les éléments de cette proposition de loi qui

La validation des « savoirs » n'est pas du ressort d'associations professionnelles ou d'instituts privés

mettent en danger des citoyens déjà fragilisés psychologiquement en les confiant à des « psychothérapeutes » à l'évidence trop peu formés. Cela pourrait avoir un coût que la présente loi cherche à réduire. En outre, elle institue le monopole de certains acteurs peu représentatifs des évolutions actuelles de la psychothérapie, en les mettant dans un conflit d'intérêts, et favorise une privatisation de la formation.

Nous souhaitons ardemment un cadre légal qui, à l'instar de ce qui se passe en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg, etc., réserve l'exercice de la psychothérapie aux personnes disposant d'une solide formation de base dans le domaine et qui soit régulé par des instances respectant les diversités d'approches tout en offrant des garanties concernant les compétences et les conflits d'intérêts. ■

la carte blanche



Henri Simons Urbaniste, échevin honoraire (PS) de l'Urbanisme de Bruxelles.

Boulevards du centre de Bruxelles : il faut y aller !

Le réaménagement du centre de Bruxelles annoncé récemment par le bourgmestre Yvan Mayeur doit être une priorité. D'autres grandes villes européennes ont déjà montré le chemin à suivre.

F ranchement il faut y aller ! Entre les places de Brouckère et de la Bourse, le centre de Bruxelles avec un piétonnier beau et de qualité peut redémarrer commercialement.

Aujourd'hui les commerces se paupérisent et seul le haut de la ville tient avec des commerces attrayants et de marques : Toison d'Or, Louise et surtout le boulevard de Waterloo. Il faut relier ce quartier vers la rue Dansaert par le centre de la Ville et par la piétonnisation de l'axe Bourse-De Brouckère.

Pour l'avoir géré longtemps, en tant qu'échevin de l'Urbanisme, et pour en analyser les atouts et les difficultés, il faut

donner un coup de neuf aux boulevards du centre de Bruxelles en unissant au projet la rue Neuve et son attractivité. On ne peut accepter plus longtemps cette autoroute au centre de Bruxelles. On ne peut accepter une place De Brouckère coupée de lignes blanches et dont les rives sont séparées par des bacs « à fleurs » rendant la traversée quasi impossible ; et limitant par là les liens économiques et commerciaux. On ne

peut continuer à soutenir une « place » de la Bourse qui n'a de place que le nom. Donner vie au quartier de la Bourse et à la rue Orts et ses projets culturels sera un plus indéniable pour Bruxelles.

Il y a des choses à résoudre bien sûr : parking, circulation, choix des aménagements. Mais déjà, il est possible d'avancer vite et d'améliorer les difficultés qui seront rencontrées. Tout problème a sa solution. C'est la

volonté de donner la force du renouveau qui doit primer. L'union des commerçants qui s'opposent aux projets sans alternatives pour redorer le blason du centre historique de Bruxelles se doit d'aller à Lyon, et dans son quartier des Terreaux, et à Bordeaux, voir le quartier piéton et la magnifique place la Bourse et son plan d'eau. Bourse et De Brouckère pourront connaître aussi leur revitalisation artistique et lu-

dique ! Bruxelles doit être et est capable de relancer son centre comme les autres villes européennes. L'aménagement actuel qui date de la construction du métro dans les années 70, nous souhaitons le rénover depuis plusieurs législatures. L'urgence esthétique, culturelle et surtout commerciale est aujourd'hui absolue. L'initiative du bourgmestre Mayeur est donc urgente et très bien venue. ■